

LA FEUILLE

Saint-Médard-sur-Ille



L' AGENDA

JUILLET

1er juillet - Atelier calligraphie proposé par Korason de 14h30 à 17h30 à la salle de dessin à l'étage de la salle polyvalente.

2, 3, 4 et 5 juillet - Dispositif argent de poche sur la commune

7 juillet - Permanence de Gaëlle Mestries, conseillère départementale, de 11h à 12h à la salle polyvalente.

29 juillet - Vente au profit d'un orphelinat à Haïti, de 11h à 18h en salle polyvalente : bijoux fantaisie, artisanat divers, collection vêtements femme et gâteaux. Café et thé offert. *Organisé par le Phare Breton.*

AOÛT

18 et 19 août - Fête communale par le Comité des Fêtes : soirée moules-frites et galettes-saucisses, fête foraine, bal, feu d'artifice. Vide-grenier le dimanche.

DÉBUT SEPTEMBRE

1er septembre - Concours couleurs de Bretagne dans toute la commune à partir de 8h. Exposition et remise des prix à la salle des sports en fin de journée. *Avec la participation d'artistes de l'association Saint Med'Art.*

- Démonstration de cuisson Raku d'une trentaine de sculptures d'argile diverses, sur la place de l'église. *Association Saint Med'Art.*

- Exposition des oeuvres des artistes de l'association Saint Med'Art dans la salle polyvalente.

7 septembre - Forum des associations à partir de 19h à la salle des sports

SAINT MÉDARD EN FÊTE !



Le dimanche 24 juin, c'est sous un soleil de plomb, installés sur les transats, sous les parasols ou à l'ombre des arbres, que les médardais ont été invités à écouter différents groupes de musique répartis sur deux scènes. Les chorales se sont quant à elles produites dans l'église.

Chacun a pu flâner autour des étals du marché de créateurs disposés sur notre belle place communale.

Tout au long de la journée, les bénévoles ont proposé différentes boissons, galettes-saucisses, planches et glaces qui ont eu un grand succès ! En parallèle, « La Tête d'Affiche » et « Le Camion à Croquer » ont complété l'offre afin de satisfaire les nombreux habitants, voisins ou simples passants ayant répondu au rendez-vous.

Grâce à l'implication des bénévoles, de l'Amicale Laïque, des agents communaux, sans oublier le soutien et la participation de la municipalité, cette journée fut une belle réussite.

Nous vous donnons à présent rendez-vous les 18 et 19 août pour notre habituelle fête communale organisée par le Comité des Fêtes.

Au programme de la soirée du 18 août, repas moules-frites et galettes-saucisses avant le départ de la retraite aux flambeaux à 22h30, suivi du feu d'artifice et de la soirée dansante animée par Michel Bougerie. Le 19 août, le vide grenier prendra place à partir de 7h pour le plus grand plaisir des brocanteurs...

Alors rendez-vous à la mi-août !

Sophia RIOT

1ère adjointe, déléguée aux finances, aux associations et à la culture

PLUS DE "SALLE DES FÊTES" !

Les nouveaux élus ont interrogé les architectes en charge de la rénovation lancée par l'ancienne municipalité.

Par un courrier du 25 mai 2018, les architectes nous ont confirmé que la salle des fêtes ne serait plus considérée comme telle, mais comme une "salle des associations".

L'usage de musique amplifiée y sera prohibé faute d'étude d'impact environnemental acoustique.

ATTENTION À LA BAIGNADE !

7 cas de leptospirose ont été recensés depuis mai 2018.

Cette bactérie, en partie transmise par l'urine des rongeurs, peut rapidement conduire au décès. Une fièvre élevée et des douleurs apparaissent 1 à 2 semaines après contamination. En cas de doute, contactez immédiatement un médecin.

Par mesure de sécurité et de prévention, un arrêté municipal sera pris par Monsieur le maire afin d'interdire la baignade.

Suite des subventions communales. Après avoir obtenu des informations complémentaires, le conseil municipal a procédé au vote des subventions de quatre associations.

Centres de loisirs. Les élus ont fixé la participation de la commune aux centres de loisirs extérieurs pour les périodes où le centre communal n'est pas ouvert (7,50€/jour/enfant). Il a également été décidé de conférer une aide au transport à hauteur de 4€ par transport.

Travaux de la mairie et de la salle attenante. Des avenants ont été adressés à la municipalité à la suite d'aléas de chantier. Monsieur le maire, suivi par le conseil municipal, a proposé de refuser ces avenants en sollicitant une prise en charge par les intervenants au chantier.

Tarifs de l'école et de l'ALSH. Les tarifs de l'ALSH ont été augmentés conformément au taux d'inflation 2017 de 1%. Le tarif du goûter a été maintenu à 0,50€, celui de la garderie a été fixé à 1,55€ de l'heure et le tarif des repas ont été fixés à 3,35€ le repas enfant et 4,55€ le repas adulte avec maintien du demi tarif à partir du 3ème enfant. Ces tarifs sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Financement de la classe de découverte. Le conseil municipal a validé une subvention de 2 100 euros destinée à aider au financement de la classe de découverte 2018.

Rénovation de l'éclairage public. Le conseil municipal a validé les études chiffrées de rénovation de l'éclairage rue de la gare et du roquet (13 696 euros HT), ainsi que de la rue du fournil (18 880 euros HT).

Autorisation au maire à ester en justice. Le conseil municipal a autorisé le maire à déposer plainte au nom de la Commune, se constituer partie civile au nom de la commune, intenter au nom de la commune toutes actions en justice et défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quelle que soit la nature ou le degré de juridiction.

Complément de délégation au maire. Le maire a été autorisé à passer les contrats d'assurance, fixer les rémunérations d'avocats, notaires, huissiers de justice, experts et les régler. Le conseil municipal a également donné délégation au maire pour réaliser toute action de nature à permettre la défense de la commune et la gestion des contentieux nés ou à naître.

Information formelle des actes signés par le maire. Comme lors de chaque conseil depuis l'élection, une information formelle a été faite par le maire sur les actes signés en vertu de sa délégation.

Règlement européen sur la protection des données. Afin de se conformer au Règlement européen entré en vigueur le 25 mai dernier, le conseil municipal a approuvé le principe de désignation d'un délégué à la protection des données et autorisé le maire à signer toute pièce nécessaire à cette désignation.

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la commune et en mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Navette pour l'étang du Boulet. Du 2 au 28 juillet, Mobi Futé vous permet de rejoindre le Domaine de Boulet à Feins pour profiter des nombreuses activités qu'offre le site : plage, balades, loisirs nautiques... Le transport est gratuit et est possible quatre jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Réservations jusqu'à 17h la veille du départ en appelant au 02 99 69 86 86 ou en remplissant le formulaire de réservation sur le site du Val d'Ille-Aubigné.

Asphalte Guipel. Le club achève sa saison avec de nombreux succès dans les multiples sections. La saison se terminera fin juillet avec la sélection aux championnats de France.

Des animations découvertes seront prévues mi-septembre pour les personnes souhaitant rejoindre le club. Les inscriptions en ligne seront possibles dès le mois de juillet. L'assemblée générale est prévue le 12 octobre où des volontaires sont recherchés pour constituer le nouveau bureau.

Rappel sur la fermeture du bourg à l'occasion de la fête communale. Les 18 et 19 août, des mesures particulières de sécurité devront être adoptées. Le centre bourg sera partiellement fermé le samedi de 9h à 12h. Il sera totalement inaccessible à partir de 12h le dimanche.

Nouveau logo communal. Nous avons réceptionné les bulletins de participation au choix du logo communal. Nous remercions les médardais qui se sont déplacés pour nous faire part de leur avis afin d'alimenter notre prise de décision. La commission va se rassembler afin de valider cette première expérience de participation citoyenne !

Action sociale. Le CCAS cherche à regrouper les seniors quelques heures par semaines ou toutes les quinzaines pour partager, discuter et se retrouver dans la bonne humeur. Intéressés ? Adressez-vous en mairie ou auprès de votre élu référent.

MAIRIE

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00

Le samedi : de 10h00 à 12h00. Attention, il n'y aura pas de permanences du 14 juillet au 11 août.

Téléphone : 02.99.55.23.53

Mail : mairie@smdsi.fr

BIBLIOTHEQUE

Mercredi : 11h30 à 12h30 puis 15h00 à 18h30

Le vendredi : 13h45 à 18h45

Le samedi : 10h30 à 12h30.

Téléphone : 02.99.55.66.40

Mail : bibliotheque@smdsi.fr

PUBLIER SUR LA FEUILLE ?

Comme indiqué sur le Bulletin, cette Feuille est une publication spéciale, bimensuelle. La prochaine Feuille sera donc celle de septembre.

Si vous souhaitez y publier, contactez la mairie avant le 23 août 2018 au 02.99.55.23.53 en nous indiquant les informations à faire paraître, ou écrivez nous à lafeuille@smdsi.fr